



LE PERSONNEL CIVIL de L'ECOLE POLYTECHNIQUE

PENDANT L'OCCUPATION

Il est permis d'affirmer que la majorité du personnel Civil de l'Ecole n'a jamais accepté la défaite et n'a cessé de lutter contre la pression exercée sur les élèves et le petit personnel pour les pousser dans la voie de la collaboration.

Au moment de l'Armistice, l'Ecole avait été repliée à BORDEAUX. Les Professeurs qui s'étaient rendus en cette ville se sont réunis à d'autres Polytechniciens pour supplier le Président LEBRUN de résister aux appels des défaitistes. Puis dès l'annonce de la capitulation, un Professeur passait en Angleterre pour se joindre aux représentants des Forces Libres.

Dès le mois d'Octobre 1941, une réunion de l'Union Amicale du Personnel Enseignant se tenait à PARIS et son Président, le Général PERRIER (c'est le seul qui sera cité puisqu'il est aujourd'hui disparu) faisait adopter à l'unanimité la motion suivante:

"La nouvelle législation sur le statut des Israélites (loi du 3 Octobre 1940 parue au Journal Officiel du 18 Octobre) atteint un certain nombre de membres du Corps Enseignant de l'Ecole Polytechnique.

"Ces membres sont arrivés à la situation qu'ils occupent par leur labeur désintéressé et ont rendu tous, sans exception, des services signalés à la Science et au Pays. L'Union Amicale du personnel enseignant demande donc à l'unanimité qu'il leur soit fait application de l'article 8 de la loi, qui les relèvera des interdictions prévues.



- 11 -

" De plus , au cas où un membre du Personnel Enseignant introduirait un pourvoi contre les mesures susceptibles de le frapper, l'Union Amicale demande que ce pourvoi soit suspensif, c'est à dire que les Collègues intéressés restent en fonction jusqu'à décision du Conseil d'Etat. "

Ce vœux fut transmis par la voie hiérarchique par lettre du Général PERRIER en date du 11 novembre 1940 (lettre dont minute est conservée aux archives de l'Union Amicale). En outre, le Général PERRIER usant des privilèges de son grade, porta lui-même ce texte au Cabinet Militaire de l'ex-Maréchal PETAIN à l'occasion d'un Voyage à LYON, et ce texte fut remis <sup>à Paris,</sup> au Cabinet de Monsieur BERTHELOT, ministre des Travaux Publics, dont dépendait alors l'Ecole. Cette démarche, n'eut bien entendu, aucun résultat.

Un certain nombre de membres du Corps Enseignant avaient sur l'initiative de l'un d'entre eux adhéré au Front National Universitaire. En outre, les Conseils de l'Ecole surent en certaines circonstances manifester quelque résistance aux volontés de Monsieur BICHE-LONNE.

Un ukase de VICHY avait décidé:

1°) Que les Professeurs et Examineurs devaient être soumis à la formalité du réinvestissement, c'est à dire qu'ils ne pourraient réoccuper leurs chaires que par décision du Gouvernement , après avis des Conseils.

2°) Que les "Répétiteurs" seraient supprimés et leurs postes remplacés par ceux de "Maîtres de Conférence". Il est juste de reconnaître que ce changement de titre avait été demandé avant les hostilités et aurait, selon toute vraisemblance, été accordé. Mais en en profita pour décider que cette modification comportant en somme une modification des fonctions, les divers postes de Maîtres de Conférence nécessaires au fonctionnement de l'Ecole seraient déclarés vacants et leurs titulaires désignés suivant la procédure ordinaire.

En ce qui concerne les Professeurs aucun incident ne se manifesta, sauf pour l'un d'entre eux dont le réinvestissement fut discuté devant les Conseils sur l'initiative de certaines personnalités, et ceci pour des raisons politiques. Les Conseils proposèrent son xxx

.../...





réinvestissement, Mais BICHELONNE passa outre à cette proposition. Par contre, l'attitude des Conseils empêcha qu'il fût pourvu au remplacement du Professeur parti en Angleterre.

En ce qui concerne les Maîtres de Conférences, la situation fut quelque peu différente et en particulier pour l'un d'entre eux. BICHELONNE fit présenter un candidat qui était attaché à son Cabinet. Quand la question vint devant les Conseils, le titulaire sortant fut présenté en première ligne à l'unanimité moins deux ou trois voix. Pour la seconde ligne, le protégé de BICHELONNE obtint trois voix, les autres membres votèrent blanc. Même chose au second tour. Mais d'après les règlements au troisième tour il n'est pas exigé de majorité pour que la présentation soit acquise. Le titulaire sortant qui avait été présenté en première ligne fut alors présenté en seconde ligne à l'unanimité moins trois voix qui allèrent à l'homme de VICHY. BICHELONNE ne pouvait sans illégalité nommer son candidat: il maintint donc le titulaire sortant, mais se vengea en rayant du Conseil de Perfectionnement ceux qu'il regardait (à juste titre d'ailleurs) comme manquant de souplesse envers lui. Il se trouva malheureusement des Camarades pour accepter de les remplacer.



Dès 1941, pendant le séjour à LYON, un groupe de résistance du petit Personnel était fondé par trois ouvriers et agents de l'Ecole. Tout aussitôt, ce groupe se mettait en liaison avec le groupe de résistant des Elèves. Grâce à cette collaboration, il fut possible de passer d'une zone à l'autre du courrier, des renseignements et des armes en Aout et en Novembre 1941. Après le retour à PARIS, la liaison fut assurée avec l'OCM et le départ de plusieurs Elèves pour l'Angleterre et pour l'Espagne en fut facilité.

Les Laboratoires de l'Ecole avaient accueilli à PARIS des victimes des lois raciales restées sans ressources. En outre, le Corps Enseignant resta en liaison avec les Membres de l'Enseignement Supérieur qui cherchaient à lutter par toutes les voies possibles contre l'oppression allemande. C'est ainsi que l'Ecole fut représentée par un Professeur aux réunions tenues au Collège de France et au Muséum d'Histoire Naturelle en 1944, ainsi qu'aux démarches qui furent faites d'abord auprès du Recteur de l'Université de PARIS, puis auprès du Chef du Gouvernement (protestation écrite et signée remise à son Cabinet) contre les déportations d'Etudiants et l'arrestation de certains Professeurs.

Pendant la bataille de PARIS, ainsi qu'il est indiqué dans un

.../...



ordre de l'Ecole, le groupe de Résistance augmenté d'Elèves restés après les examens, participa à l'occupation des barricades St. Jacques, Petit-Pont et Maubert. Le Laboratoire de Chimie fut affecté à la fabrication d'engins incendiaires.

Pendant cette période et les jours précédents, la liaison avait été conservée entre le Personnel Enseignant et diverses personnalités parisiennes, de sorte que l'appel ci-joint porte les signatures de sept polytechniciens, parmi lesquels on compte les noms d'un Professeur, d'un Examineur, des Elèves en fonction (noms soulignés deux fois) et de trois Membres honoraires du Corps Enseignant;

Ces faits ont été constatés par l'attribution au Personnel Civil de l'Ecole d'une Médaille de la Résistance et de quatre Croix de Guerre pour faits de résistance.

